

Charte, définition

Valeurs, objectifs poursuivis par le groupe, C'est la profession de foi des membres du collectif. Elle définit les valeurs premières qui soudent le groupe, ce qui lui est spécifique et commun. Elle ne régleme pas la vie quotidienne mais suscite l'engagement libre et volontaire autour d'axes fondateurs.

PRÉAMBULE

L'habitat participatif de l'écoquartier de La Maison neuve de Guérande s'inscrit dans un esprit de partage tout en permettant à chacun d'avoir son chez soi.

Notre démarche commune est d'habiter ensemble dans des espaces privatifs tout en organisant un bien vivre ensemble par le partage d'espaces, de biens et de services collectifs. Elle s'inscrit dans un esprit de laïcité et de respect des opinions individuelles en étant indépendante de tout mouvement spirituel, religieux, philosophique ou politique.

VALEURS COMMUNES

L'habitat groupé est une démarche participative.

L'habitat groupé s'inscrit sur des valeurs de laïcité, d'écologie, de partage, de vivre ensemble intergénérationnel. Nous croyons à la richesse de nos différences et à la valeur de leur accueil.

Le lien social

L'habitat participatif est un lieu de mixité sociale et intergénérationnelle (différences d'âge, différences d'origines sociale et culturelle, accession aux handicapés,...), tout en respectant l'intimité de chacun.

2 sortes d'espaces :

- Les espaces et les biens relevant de la responsabilité des personnes auxquels ils appartiennent dans le respect des valeurs et principes de la charte.
- Les espaces dont la responsabilité et la propriété relèvent du collectif. Ce sont les espaces communs.

Le groupe s'attache à :

- Favoriser la coopération, l'entraide, le partage et les savoir-faire.
- S'impliquer et participer à la gestion et l'entretien du collectif.
- Respecter les opinions, la liberté et l'intimité de chacun. Mettre en place une communication bienveillante. Rester vigilant par rapport à la maîtrise des comportements lors des échanges.
- Entretien des liens sociaux avec l'extérieur, dans le quartier, la commune.

L'écologie

Mettre tout en œuvre pour limiter notre impact environnemental.

- *Lors de la construction*

Tendre vers la construction de bâtiments passifs.

Privilégier les matériaux sains, écologiques et locaux le plus possible.

Favoriser les énergies renouvelables en limitant au maximum le recours aux énergies fossiles et fissiles.

Grouper les foyers d'habitations pour une utilisation plus rationnelle du foncier et une meilleure performance énergétique.

- *durant le fonctionnement*

Mutualiser des espaces, du matériel voire des moyens de transport.

Tendre vers une "sobriété heureuse" et une "simplicité volontaire" pour maîtriser la consommation.

Développer au maximum le recyclage.

Respecter , développer la biodiversité dans les espaces verts.

L'économie

Permettre au plus grand nombre d'adhérer au projet, le rendre financièrement accessible aux revenus modestes.

Privilégier la fonction d'habitat et l'intérêt collectif plutôt que l'investissement immobilier et donc refuser la spéculation.

Favoriser les fonctionnements équitables plutôt que fondés sur les valeurs marchandes des biens et des services.

RÉUNION et GOUVERNANCE

La gouvernance :

Toute décision doit être prise collectivement par **consentement** lors des réunions où tous les membres sont présents. Le travail en amont se fait par des "commissions", chaque membre pouvant ainsi se consacrer à un aspect du processus constructif selon ses aspirations et ses compétences dans les domaines suivants :

- urbanisme et architecture
- juridique et financier
- vie du groupe et communication

Les réunions :

Lors des réunions, un(e) membre du groupe est secrétaire, il(elle) rédigera le compte-rendu. Un(e) autre membre est animateur (trice), un(e) autre surveille le temps et en fonction du nombre de participant(e)s les tours de parole peuvent être donnés par un(e) 4ème membre.

- Chaque réunion commencera et finira par un "tour des ressentis" : chaque personne exprimera son état émotionnel ici et maintenant sans que débat s'ensuive.
- Les membres approuvent (ou non) le dernier CR.
- Ils approuvent l'ordre du jour et y ajoutent les questions diverses et fixent environ le temps imparti à chaque question.
- Sur les différents sujets chaque membre est amené à donner son avis : faire un tour de table ; chercher l'écoute, ne pas interrompre, tenter de comprendre le point de vue de l'autre, éviter les conversations croisées. Une décision est entérinée lorsqu'il y a consentement. Si le groupe ne parvient pas à la prise de décision par consentement, la question est ajournée à la prochaine réunion afin que chacun puisse avancer dans la compréhension des points de vue différents du sien. Si le désaccord persiste il peut être fait appel à un médiateur extérieur et professionnel neutre. Une personne n'étant pas d'accord avec le reste du groupe doit apporter une réflexion et une argumentation nouvelle afin de trouver des solutions.
- A la fin de la réunion, l'animat(ric)eur fait le point sur : les décisions prises, celles qui font débat, les actions à venir, qui fait quoi, quand.

La date, le lieu et l'heure de la prochaine réunion sont fixés. Lors de l'envoi du Compte Rendu, le ou la secrétaire de séance propose un ordre du jour pour la réunion suivante. Chaque membre le complète si nécessaire.

Selon l'ordre du jour et à leur demande, les enfants pourront prendre part aux débats et aux prises de décision .

RÉSOLUTION DES PROBLÈMES ET CONFLITS

Bien résoudre les problèmes et les conflits permet de garantir la cohésion du groupe.

Le groupe s'engage à traiter de façon non-violente l'apparition d'éventuels problèmes ou conflits. Chacun s'engage à formuler avec des mots les problèmes rencontrés.

Si un conflit éclate entre deux ou un nombre restreint d'habitant(e)s sans que cela concerne directement le groupe, il est de leur responsabilité de traiter ce conflit afin de ne pas créer un climat préjudiciable à l'ensemble du groupe.

MODALITÉS DE RÉVISION

Une fois par an, lors d'une réunion de tous les habitants, nous relirons la Charte afin de nous la ré-approprier. Nous nous interrogerons pour savoir si nos pratiques sont en cohérence avec la Charte que nous avons définie et à laquelle nous avons adhéré.

Un ou plusieurs habitant(e)s peuvent proposer une révision de la Charte. Elle fera l'objet d'une réflexion commune et son adoption sera validée par consentement.